



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

*Institut océanographique Paul Ricard,
île des Embiez, le 23 février 2002*

Membres présents : M. ANDRE, F. BACHET, N. BAILLY, J.L. BINCHE, J. CABARET, M. CANTOU, D. COLLARD, J.M. CULIOLI, S. DEVANNE, E. FAURE, P. FRANCOUR, A. GANTEAUME, J.G. HARMELIN, M. HARMELIN-VIVIEN, N. HIREL, P. LELONG, Ph. LENFANT, M.L. LICARI, P. LOUISY, P. MONESTIEZ, P. MOUTON, O. MUSARD, Ph. ROBERT, F. SOURBES.

Membres excusés (avec 17 pouvoirs) : F. ALAZARD, A. BOUAIN, E. CHARBONNEL, C. CHAUVET, C. CRUELLS, J.L. GALY, R. GALZIN, C. GOARANT, T. GOUTTENOIRE, L. LE DIREAC'H, P. LEJEUNE, P. MOSCONI, M. MOYNE-PICARD, D. ODY, G. OLIVER, J.P. QUIGNARD, J. RANCHER, C. RETORE, A. ROSENFELD, P. SASAL, Y. SIAU, L. SOURBES, Ph. VALLETTE, R. VALLON, N. VICENTE, J. XIFRO.

Invités : José GARCIA-CHARTON, Alois MAURIZI, Mme PALOMARES.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Le président du GEM souhaite la bienvenue à tous les membres présents et remercie Patrick LELONG et l'Institut océanographique Paul Ricard qui nous accueillent aujourd'hui sur l'île des Embiez.

Nouveaux membres

Six demandes d'admission au GEM ont été acceptées, comme membres actifs, par le Conseil d'administration :

- François BONHOMME, directeur de recherches au CNRS et directeur de la Station de biologie marine et lagunaire de Sète ;
- Sophie DEVANNE, technicienne en aquaculture, initiateur apnée à la FFESSM ;
- Pascal MONESTIEZ, directeur de recherches à l'INRA, commission biologie FFESSM Vaucluse ;
- Olivier MUSARD, doctorant université Aix-Marseille ;
- Jacques RANCHER, ingénieur CEA ;
- Raymond VALLON, instructeur pêche sous-marine et apnée FFESSM.

Le président rappelle les modalités d'admission au GEM : chaque demande, parrainée par deux membres du GEM, doit être accompagnée d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae*. Elle est soumise au conseil d'administration qui statue avant l'assemblée générale.

Rappel de l'assemblée générale 2001 : la cotisation annuelle est de 10 Euros pour les membres actifs à titre individuel et de 40 Euros pour les associations et autres organismes.

RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier (ci-joint) par le trésorier F. BACHET. Le bilan fait apparaître une intense activité de l'association et un solde créditeur de 18 088,99 € au 01/01/2002.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Le président félicite toute l'équipe du GEM pour les actions menées en 2001 et notamment les personnes qui ont pris en charge l'organisation et la face cachée des missions scientifiques (administration, logistique, rapports, ...).

Il remercie particulièrement P. MOUTON pour la réalisation du premier numéro de *Marginatus* qui a été largement distribué et apprécié. Des exemplaires sont disponibles, ainsi que les affiches et affichettes « interdiction de pêche sous-marine du mérrou » auprès du secrétariat.

Il souligne le soutien moral, financier et médiatique apporté par Nausicàa et donne ensuite la parole aux différents responsables des missions effectuées en 2001.

Les comptes rendus de ces missions peuvent être demandés au secrétariat du GEM.

Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Missions Bouches de Bonifacio 2000 - 2001

Convention GEM / Office de l'Environnement de la Corse / Rés. nat. Bouches de Bonifacio

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 4 plongeurs, 4 apnéistes, personnel RNBB.

Logistique : Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, FFESSM.

Objectifs : Mise en place d'une méthode de dénombrement par transect de mérours bruns *Epinephelus marginatus*. Premières applications à des sites de reproduction dans le périmètre de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio - Parc marin international

La mise au point d'une méthode de comptage, permettant de couvrir des grandes surfaces, reproductible au sein de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio mais également dans d'autres secteurs de Méditerranée était donc l'objectif de cette présente mission du GEM. Cet essai d'application d'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) en période de présence maximale des mérours sur les sites de reproduction permettra une comparaison d'indices d'abondance de mérours entre les zones protégées et celles laissées à une libre exploitation. En outre, la caractérisation des types d'habitats de reproduction du mérour brun pourrait également compléter la synthèse des connaissances des phénomènes de reproduction de cette espèce.

Comme en 2000, la mission 2001 a été réalisée principalement dans l'archipel des îles Lavezzi. Les zones de Calasciumara ainsi que de Capu di Feno ont fait également l'objet de prospections. La méthodologie de transects en scooter a été affinée par l'emploi de moyens acoustiques entre le plongeur intermédiaire et le bateau suiveur. Cette année, les 16 transects ont été segmentés en trois biotopes (Sable-détritique, Herbier à *Posidonia oceanica* et Roche) pour une longueur totale de 20 648 m soit une surface couverte de 62 ha (moyenne par transect: 1 147 m soit 3,4 ha). Les traitements des données cartographiques et l'analyse des résultats des deux missions 2000 et 2001 ont été réalisés. Pendant les deux missions, 34 sites ont été cartographiés avec des grands individus d'une taille supérieure à 100 cm. 364 mérours ont été observés en plongée (N=39 transects ; surface échantillonnée = 103 ha) et 82 mérours en apnée. Le secteur de la Tour des Lavezzi s'avère être extrêmement riche en mérours avec près de 200 mérours échantillonnés sur 40 ha. On note également une forte augmentation du nombre de mérours depuis les précédentes missions du GEM dans les années 1989 et 1990. La mission 2002 permettra d'acquérir des données complémentaires sur les zones de Moines, Cerbicale et à l'extérieur des zones de protection renforcée. Une meilleure coordination entre les plongeurs et les apnéistes améliorera l'évaluation des effectifs et de la structure démographique des sites préalablement cartographiés en plongée. En 2002, nous devrions donc disposer des données nécessaires à des bonnes comparaisons inter-sites et inter-annuelles des indices d'abondances dans les Bouches de Bonifacio (comparaisons de l'effet des différentes activités anthropiques sur *Epinephelus marginatus*).

Discussion : P. FRANCOUR : ce site présente une position stratégique très importante. Il serait nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif sur une zone à déterminer et de la suivre régulièrement pour connaître l'évolution de la dynamique des populations.

P. MOUTON demande des précisions sur les moyens disponibles pour lutter contre le braconnage.

Mission d'inventaire dans la Réserve marine de Cerbère-Banyuls

Recensement des mérours de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls – septembre 2001

Convention GEM / Conseil général des Pyrénées Orientales / Rés. mar. Cerbère-Banyuls.

Responsables : P. LOUISY, Ph. LENFANT, M.L. LICARI

Participants : 12 à 16 plongeurs, 8 à 12 apnéistes, personnel RMCB et Observatoire océanologique Arago.

Logistique : RMCB et FFESSM

Objectifs : Évaluation de la population de mérours bruns, *Epinephelus marginatus*, de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls. Comparaison des résultats obtenus sur une même zone (Sec de Rédéris) par des méthodologies différentes (plongeurs et apnéistes) ; comparaison des données relevées dans et hors réserve.

Grâce à la disponibilité et à la bonne volonté de tous les participants et partenaires, et malgré quelques problèmes techniques ou météorologiques, la mission Banyuls-Cerbère 2001 s'est déroulée dans de bonnes conditions, et a permis de recenser les mérours sur l'essentiel des zones intéressantes : quasi totalité de la côte, ensemble du banc rocheux environnant le Sec de Rédéris, ainsi que la zone du Sec à Jean-Luc.

Avec 193 mérours dénombrés dans la Réserve, dont 134 dans la zone de protection renforcée, la mission a mis en évidence une très forte augmentation des populations depuis le dernier recensement disponible (11 individus en 1986). Cette augmentation est au moins du même ordre de grandeur que celle observée dans les eaux du Parc national de Port-Cros, et illustre clairement un effet réserve sur cette espèce (aucun mérour signalé dans les trois zones explorées hors réserve, qui comportaient pourtant des secteurs apparemment favorables à l'installation de l'espèce).

Il paraît maintenant souhaitable de répéter de telles missions à intervalles réguliers, comme cela se passe par exemple Port-Cros, afin de disposer de données strictement comparables pour un suivi à long terme. Mais il est également important d'envisager un suivi plus régulier, par des approches moins lourdes, de certaines zones de la Réserve. C'est en particulier le cas pour le Sec de Rédéris, dont la mission a confirmé l'exceptionnel intérêt écologique pour diverses espèces de poissons « patrimoniaux » (mérours et corbs, mais aussi, dentis, sars tambours, sars à museau pointu...) ; aucun suivi fiable n'est cependant envisageable sans une cartographie précise de la zone.

Discussion : J.G. HARMELIN : La zone de Rédéris est une zone très complexe, il serait bien d'en réaliser une représentation 3 D pour faciliter le travail de coordination avant les inventaires. Ph. ROBERT indique que ce travail a été fait, cette année, pour la Gabinière et qu'il sera disponible pour la mission d'octobre.

Ph. LENFANT : un article scientifique sur les résultats de la mission a été proposé à la revue *Cybium*.

Mission d'inventaire de la population de mérours dans les eaux de La Ciotat.

Responsable : P. FRANCOUR, présentation A. GANTEAUME

Du 12 au 14 octobre 2001 a eu lieu à la Ciotat la troisième mission d'inventaire de la population de mérours bruns *Epinephelus marginatus*. Cette mission avait pour but de mesurer l'évolution quantitative et démographique de la population. 9 sites ont été prospectés : 5 sites derrière l'Île Verte (Le Levant, les Rosiers, la Pierre à Rousteau, la Pierre du Jas, le Pain de Sucre), 3 sites devant l'Île Verte (la Grotte de la Vierge, la Balise ou Canonnière sud, et le Grand Moure) et 1 site situé près de la côte, le tombant du Bec de l'Aigle. En tout 50 mérours ont été échantillonnés sur les différents sites.

Comme lors des précédentes missions la zone la plus riche correspond aux Pierres situées derrière l'Île Verte. La classe des individus de 50-60 cm prédomine, suivi de la classe des 60-70 cm, ces deux classes étant réparties uniformément sur les sites. Les individus de grande taille sont présents uniquement sur les Pierres situées derrière l'Île Verte. L'évolution de la population vers les classes de taille 50-60 cm et 60-70 cm indique une maturation de la population depuis deux ans. Par contre la classe de taille 80-100 cm a diminué. Le rajeunissement de la population se poursuit, les individus de plus petite taille étant en augmentation; un individu de moins de 10 cm a même été signalé dans la calanque du Mugel fin août. Dans l'ensemble la population de mérours bruns a augmenté sur les sites de la Ciotat depuis les premiers recensements (1997).

En conclusion on observe une augmentation du nombre de mérours et une équilibration de la structure de la population malgré de fortes pressions anthropiques (pêche, plongée).

Discussion : P. FRANCOUR : l'estimation des effectifs est comparable aux informations transmises par les clubs de plongée pour l'enquête « Mérours des côtes françaises ». Il y a

cependant une différence importante dans l'estimation des classes de taille : les mesures données par les clubs sont inférieures aux nôtres de 20 cm. Il est nécessaire d'effectuer un travail de formation et d'information si on reconduit une telle enquête. Il faut également être attentif sur la dénomination des sites explorés, le même nom ne correspond pas toujours au même site – essayer d'obtenir les coordonnées GPS.

Ph. ROBERT souligne l'importance de ces recensements hors zone protégée obtenus de manière régulière à La Ciotat depuis 1997.

Inventaires des populations de jeunes mérours

- Île des Embiez :

Responsable : F. SOURBES ; participants : 2 apnéistes

Logistique : FFESSM.

Mission d'octobre 2001 : un seul mérour de 45 – 50 cm trouvé à 9 mètres de profondeur sur la côte sud du Grand Rouveau. L'habitat semble favorable mais très pauvre.

- Île de Bagaud :

Mission d'inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud, Port-Cros – Var ; février et octobre 2001.

Convention PNPC / GEM ; Responsable : F. SOURBES ; participants : 4 apnéistes

Accueil logistique : Parc National de Port-Cros ; FFESSM.

Technique d'inventaire habituelle des apnéistes ; zone explorée identique aux missions précédentes (littoral de l'île de Bagaud). Cette année nous avons ajouté des prises de vue des sites où les mérours sont trouvés et des repères à la côte pour assurer un meilleur suivi lors des prochaines missions.

Les résultats de 3 ans d'inventaire (2 missions par an dans le cadre de la convention avec le PNPC) montrent qu'il y a 15 à 21 mérours en octobre et 3 à 9 mérours en février. Leur comportement est semblable pour les deux saisons et ils sont plus groupés en octobre. On n'a pas observé de très petits individus et les tailles sont comparables d'une année à l'autre.

Discussion : Olivier MUSARD signale un petit mérour de 10 cm à Bagaud sous les dalles en avril 2001.

P. FRANCOUR : le traitement des fiches d'observation de juvéniles semble indiquer qu'il y a des naissances chaque année mais les plus petits individus échappent souvent à l'observation. Où se passe le recrutement ? Comment s'effectue la dispersion des larves ?

F. SOURBES : Madame Michèle TOURETTE a signalé des petits mérours sur les zones envahies par la Caulerpe au large de Roquebrune.

- Île de Porquerolles :

Responsable : M. ANDRE

4 mérours recensés sur 5 km de la côte rocheuse sud-ouest de Porquerolles : un de 17 cm dans 3 mètres d'eau, un de 20-40 cm et deux de 40-60 cm. Ils sont très craintifs sauf le plus petit. Il est prévu de faire le même travail sur la côte sud-est. Il serait très intéressant de pouvoir faire un recensement complet, dans un secteur choisi, avec les mêmes méthodes qu'à Port-Cros afin de comparer les deux îles dont les environnements sous-marins sont assez semblables mais les statuts de protection différents.

Discussion : J.G. HARMELIN, lors d'une mission corail à Porquerolles, a vu peu de mérours, très craintifs, sauf ceux du Langoustier, site très fréquenté par les plongeurs.

Enquête « Mérours des côtes françaises »

Responsables : P. LELONG, Commissions Biologie de la F.F.E.S.S.M.

Objectifs : estimation de la population de mérours des côtes françaises, notamment hors des zones protégées, dynamique et évolution de cette population, évaluation de la variabilité des observations.

Peu de réponses au questionnaire (une dizaine de clubs) malgré le travail effectué par J. CABARET et C. Alegoet auprès des plongeurs bio. Cependant, si l'on ne peut pas tirer de conclusions générales, 75 sites ont été prospectés au cours de 253 plongées avec des données intéressantes notamment dans certains secteurs bien suivis. Une lettre de remerciement sera adressée aux clubs participants.

Discussion : J. CABARET : tout le monde a été informé de cette enquête mais il faut accompagner les clubs et faire des réunions préparatoires.

M.L. LICARI : il faut impliquer les clubs qui ont l'habitude de travailler dans les zones protégées. Création de « clubs partenaires du GEM » ?

P. LOUISY : les résultats de cette enquête constituent une première piste. Il faut en parler dans les revues spécialisées pour une plus grande mobilisation à l'avenir.

Radiotracking

*Etude par télémétrie acoustique des déplacements du mérou brun *Epinephelus marginatus* dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.*

Responsable : D. COLLARD

Étude réalisée, du 1^{er} au 16 octobre 2001, par le groupement EOL-CEGEL en partenariat avec le CREMA de l'Houmeau (unité mixte CNRS/IFREMER)

Participants : 2 GEM, 2 scientifiques du Groupement EOL-CEGEL et une doctorante.

Accueil logistique : RNBB

Objectifs : évaluer les contraintes de mise en œuvre et d'utilisation des techniques de télémétrie acoustique en poursuite ; étudier le comportement du mérou brun dans cette réserve.

Ce travail préliminaire à une étude du comportement du mérou brun effectuée par des méthodes de télémétrie acoustique en fixe a permis d'apporter les enseignements suivants :

- La phase de capture des animaux est particulièrement chronophage. Parmi les diverses techniques testées, le déploiement d'un filet autour d'un abri de faible dimension contenant un mérou suivi du délogement de l'animal avec une perche et de sa capture semble représenter la technique la plus adaptée.

- Après avoir été relâché, le mérou étudié a retrouvé son gîte principal après un peu plus de 2 h.

- Les déplacements observés durant 2 jours et deux nuits s'effectuent dans un périmètre réduit centré autour du gîte principal avec des retours réguliers au site principal. L'ampleur des déplacements semble plus importante en phase nocturne qu'en phase diurne. A titre d'exemple, l'écart moyen horaire au site refuge dépasse 40 m la première nuit et 20 mètres la deuxième nuit mais n'excède pas 15 mètres au cours des deux jours de suivi.

Génétique des populations

Responsable : P. SASAL, présentation Ph. LENFANT

Le protocole d'analyse est maintenant opérationnel et le traitement des 151 échantillons est en cours : 66 *Epinephelus marginatus* de différentes régions méditerranéennes et atlantique, 63 *E. aeneus*, 9 *E. caninus*, 11 *E. alexandrinus* et 2 *Mycteroperca rubra*.

M. ARCULEO, de Palerme, demande s'il est possible d'obtenir quelques échantillons d'*Epinephelus marginatus* pour faire des analyses génétiques selon une technique différente. Ces échantillons appartenant au GEM, le président donne son accord à condition d'établir une convention entre les deux parties et de pouvoir ensuite partager les résultats.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, les membres du conseil d'administration sont démissionnaires.

Après appel à candidatures, 9 membres sont élus ou réélus à l'unanimité :

Frédéric BACHET, Jean-Louis Binche, Jean CABARET, Michel Cantou, Jean-Michel CULIOLI, Jean-Georges Harmelin, Patrick Lelong, Jean-Pierre Quignard, Philippe ROBERT.

Le président remercie les membres du GEM pour la confiance qu'ils ont accordé aux anciens membres du conseil et accueille avec plaisir le nouvel élu, Jean CABARET, président de la commission nationale de biologie à la F.F.E.S.S.M.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Philippe ROBERT

Vice-président : Michel CANTOU

Trésorier : Frédéric BACHET

Secrétaire : Patrick LELONG

MORATOIRE

Le moratoire d'interdiction de pêche sous-marine se termine le 31 décembre 2002.

Conformément aux décisions déjà prises lors de la précédente assemblée générale, le GEM demandera aux instances concernées, Préfecture de région, Préfecture maritime et Affaires maritimes, **la reconduction du moratoire et son extension à la pêche à l'hameçon**. Cette demande nous permet d'être en accord avec les objections des pêcheurs sous-marins qui se sentaient marginalisés et propose une limitation des prises potentielles par les palangres.

Discussion : M. CANTOU rappelle sa position : extension du moratoire à toutes les autres formes de pêche.

Discussions sur l'impact de la pêche professionnelle :

P. MOUTON précise que les prises de mérours au filet dans la région sont peu importantes mais régulières. Les pêcheurs provençaux n'ont plus la culture du palangre mais quelques-uns peuvent y venir.

Ph. ROBERT confirme qu'à la fin de l'année, la pêche au gangui doit, en principe, être interdite. Il est possible qu'il y ait alors des reconversions vers le palangre. Tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y a actuellement pas de véritables spécialistes de la pêche du mérour au palangre dans le nord de la Méditerranée, ce qui ne devrait pas lever d'objections de la part des Affaires maritimes à l'extension demandée. Cependant, des vocations peuvent naître si on ne prend pas aujourd'hui les précautions nécessaires.

J.M. CULIOLI informe qu'aux Lavezzi, malgré une flottille de pêche importante et des mérours très nombreux, les prises au filet sont anecdotiques et le palangre y est peu utilisé.

J.G. HARMELIN cite une publication d'une équipe de l'ICRAM dans laquelle 380 mérours ont été pris au palangre et 52 en pêche sous-marine au sud de la Sicile.

M. CANTOU nous informe que, sous l'impulsion de J. XIFRO, la commission pêche sous-marine de la FFESSM va officiellement s'opposer au moratoire par voie de justice : le but est de casser le moratoire et de le remplacer par une réglementation des périodes de pêche et de la taille des prises. Cette décision doit cependant être entérinée par le Comité Directeur de la FFESSM. M. CANTOU réaffirme son désaccord avec cette position qui réduirait à néant 15 ans de travail et de coopération entre le GEM et la Fédération. Lui-même s'est battu pour promouvoir un code de bonne conduite des chasseurs et il pense que la majorité d'entre eux est opposée à une telle démarche d'interrompre le moratoire. Il est hypocrite de dire que la pêche professionnelle n'a pas d'impact sur les populations de mérours comme il est hypocrite de nier l'action des chasseurs.

L'ensemble des membres du GEM estiment que l'autorisation de la pêche sous-marine au mérour, même réglementée (période et taille), détruirait très rapidement l'équilibre qui semble s'installer dans les populations et nous ramènerait à la situation dramatique des années 1980.

Le GEM déplore l'absence à cette assemblée de J. XIFRO récemment admis comme membre. Un courrier lui sera adressé afin d'obtenir des explications sur sa position qui paraît incompatible avec son appartenance au GEM. P. LOUISY souligne cependant le bon travail qu'il a effectué pour la gestion des apnéistes lors de la mission de recensement à Banyuls.

PROGRAMME 2002

Moratoire

Le président précise que la reconduction du moratoire constitue l'objectif prioritaire du GEM pour cette année. Les démarches auprès des autorités compétentes vont être entreprises. Des contacts seront pris avec les comités locaux des pêches pour obtenir confirmation de leur accord.

Si la demande d'extension à la pêche à l'hameçon est prise en considération, il faudra en informer largement le public et les professionnels par l'intermédiaire des médias.

Si le moratoire n'était pas reconduit, nous devons organiser au plus tôt une mobilisation générale, médias, plongeurs, clubs, communauté scientifique, ... et initier des actions concrètes, pétitions, e-mail, ...

Des premiers éléments concernant le devenir du moratoire devraient nous être fournis lors de l'entrevue avec les autorités compétentes.

Discussion : Pour J. CABARET, il sera facile de mobiliser les plongeurs, qu'ils soient plongeurs bio ou pas.

N. HIREL confirme que l'équipe de Nausicàa est en train de mettre en place la communication autour de la mission d'inventaire dans le Parc national de Port-Cros ; elle tiendra compte du devenir du moratoire.

P. LOUISY propose un dossier sur le moratoire dans *Bio Sous-Marine* : position officielle et propositions du GEM, interviews des différentes parties, ...

J.M. CULIOLI suggère de préciser que le mérou brun est inscrit dans l'annexe III (espèces de faune protégées) de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (convention de Berne – J.O. du 18/07/1999). C'est un argument fort à mettre en avant pour la reconduction du moratoire.

Mission d'inventaire dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 4 plongeurs GEM, 4 apnéistes FFESSM.

Date : fin juillet 2002

Financement par convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Poursuite des missions 2000 et 2001

Mission d'inventaire dans le Parc national de Port-Cros

Responsable scientifique : J.G. HARMELIN ; participants : 15 plongeurs, 10 apnéistes.

Date : deuxième semaine d'octobre 2002.

Financement par convention avec le Parc national de Port-Cros.

Inventaire exhaustif effectué tous les 3 ans.

Inventaires de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud

Responsable : F. SOURBES

Dates : hiver et automne.

Poursuite des inventaires identiques aux missions précédentes. La mission d'automne sera couplée avec la mission de Port-Cros.

Mission d'inventaire dans la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls

Responsable : M.L. LICARI

Des inventaires ponctuels par secteurs seront effectués en interne chaque année. Une mission de grande envergure semblable à celle de 2001, est souhaitée avec une périodicité de 5 ans.

Mission d'inventaire dans la zone Menton - Monaco

P. FRANCOUR nous informe que Michèle TOURETTE propose de commencer cette année un suivi dans la zone littorale de Menton à Monaco (zone fortement colonisée par *Caulerpa taxifolia*). Il faut quelques membres du GEM pour former les personnes qui assureront le suivi par la suite.

Mission en Tunisie

A. BOUAIN avait sollicité le GEM pour des études sur les populations de mérou brun et de mérou blanc (*Epinephelus aeneus*) en Tunisie. Une convention de partenariat a été mise en place entre l'Institut des Pêches Tunisien et le GEM. Nous avons programmé, lors de la précédente assemblée générale, une mission exploratoire qui devait être finalisée par A. BOUAIN et son

Ministère. Cette mission pourrait se faire cette année avec J.P. QUIGNARD et des apnéistes. P. FRANCOUR signale que Selim REVILL travaille maintenant en Tunisie et qu'il pourrait y participer.

Radiotracking

Responsable : D. COLLARD

Après la phase préliminaire de 2001, il est prévu de reconduire des essais aux îles Lavezzi avec le marquage de 3 mérous et leur suivi en continu par trois balises mouillées sur le site. La capture des mérous nécessite la présence d'une équipe légère d'apnéistes. M. CANTOU constituera cette équipe.

Programme international juvéniles de mérous en Méditerranée

J.G. HARMELIN nous informe qu'il va participer, avec M. HARMELIN-VIVIEN et M. ZABALA à un programme international initié par les U.S.A. Il s'agit d'étudier l'historique des mérous méditerranéens à partir des otolithes et de la génétique. Les échantillons seront prélevés en Espagne, aux Baléares, en Tunisie et en Corse. Le GEM sera présent à travers ses membres qui participent à cette mission.

Enquête « Mérous des côtes françaises »

Responsables : P. LELONG et J. CABARET.

Poursuite de l'enquête effectuée en 2001 auprès des clubs de plongée. Le questionnaire sera redéfini, des réunions d'information et de formation seront programmées dans chaque département (GEM + Com. Bio. FFESSM + plongeurs). Les apnéistes seront mis à contribution pour les petits fonds. L'information est à relayée par les médias : P. LOUISY (*Bio Sous-Marine*) et P. MOUTON (*Océans, ...*). Le traitement des données sera assuré par P. MONESTIEZ.

Partenariats

M. CANTOU propose de contacter des partenaires potentiels pour nous aider en échange d'un retour médiatique : fourniture ou prêt de matériel sur les missions (bateaux, matériel de plongée, de vidéo, ...), vêtements, casquettes, ou financement. *Polyconcept* nous a déjà prêté des bateaux sur les missions.

Site Internet

Le GEM est toujours hébergé sur le site www.aquanaute.com. P. FRANCOUR répond au courrier ou le transmet (1 à 6 messages par jour). Pour alimenter le site et le faire évoluer, il est à nouveau fait appel à tous. *Marginatus*, qui recueille l'essentiel des informations, doit pouvoir être consulté sur le site. Il faut mettre en ligne les deux derniers numéros parus et, par la suite, rendre les numéros précédents accessibles par téléchargement. P. FRANCOUR verra avec Aquanaute les modalités techniques.

Bulletin de liaison *Marginatus*

Responsable : P. MOUTON.

La parution du numéro 2 (année 2002) est prévue pour début mai. Tirage : 1000-1500 exemplaires.

Sommaire : édito (Ph. ROBERT) ; dossier sur le moratoire (P. MOUTON) ; reportage de terrain (mission Lavezzi et/ou Banyuls) ; rôle des apnéistes au sein du GEM ; comptes rendus des missions 2001 et programme 2002 ; brèves ; interview ; ours.

Chaque responsable doit envoyer son article à P. MOUTON avant le 20 mars (disquette PC + version papier)

Médias et communication

N. HIREL nous informe que F. AMET a quitté Nausicàa. Elle est remplacée à la communication par Ingrid PICARD qui poursuivra la collaboration avec le GEM.

P. MOUTON rappelle que le GEM aura 15 ans en 2003 et qu'il serait souhaitable d'accroître nos efforts médiatiques, sources de reconnaissance et de moyens financiers.

Publications : P. LOUISY : 2 articles dans *Bio Sous-Marine* de juin et octobre.

Publications scientifiques :

Harmelin J.G., P. Robert, 2001 – Évolution récente de la population du Mérou Brun (*Epinephelus marginatus*) dans le Parc national de Port-Cros (France, Méditerranée). *Sci. Rep. Port-Cros natl Park, Fr.*, **18** : 149-161.

La Mesa G., P. Louisy, M. Vacchi, 2002 – Assessment of microhabitat preferences in juvenile dusky grouper (*Epinephelus marginatus*) by visual sampling. *Mar. Biol.*, **140** : 175-185.

Marino G., E. Azzurro, A. Massari, M.G. Finoia, A. Mandich, 2001 - Reproduction in the dusky grouper from the southern Mediterranean. *J. Fish. Biol.*, **58** : 909-927.

Mission de Banyuls : France 3, T.M.C., radios locales, presse quotidienne et revues spécialisées, conférence.

Ne pas oublier de faire parvenir vos articles à Ph. ROBERT.

QUESTIONS DIVERSES

Stagiaires : nous recevons de nombreuses demandes de stage d'étudiant, via le site ou par courrier. Pour pouvoir y répondre favorablement, il faut un sujet, un encadrant, un local et, éventuellement, un financement. Pour toute offre de ce type contacter P. FRANCOUR. Lui-même nous informe qu'il encadre le stage de maîtrise d'une étudiante dont le sujet est la modélisation de la dynamique des populations de mérous.

M. HARMELIN-VIVIEN participe au groupe mérous et labres l'IUCN, commission pour la survie des espèces en danger. Elle a rédigé un article sur le GEM dans la lettre de l'IUCN "IUCN specialist group of groupers and wrasses. Newsheet 3(1)". N. HIREL suggère d'utiliser la notoriété des personnalités internationales de l'IUCN pour appuyer le moratoire. Mireille fournira un listing au président qui fera un courrier dans ce sens.

Pour être davantage présent dans les salons spécialisés et les expositions, un projet de 3 panneaux sur support souple et facilement transportables sera étudié : présentation du GEM (Ph. ROBERT) ; biologie du mérou (P. LELONG) ; le mérou et l'homme (M. CANTOU)

Ph. ROBERT présente la maquette d'une casquette portant le logo du GEM. Il est décidé d'en réaliser un premier tirage de 100 exemplaires qui seront vendues (membres du GEM ou pas).

La séance est levée à 16 h 30.

Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2002

pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait : chèque à l'ordre du GEM.

membres à titre individuel : **10 €**; personnes morales, organismes divers : **40 €**

Pièces jointes : Bilan financier 2001 ; Listing des membres du GEM